



Au cœur des luttes

CGT-Finances publiques * Section de La Réunion**

Section affiliée à la CGTR

DECLARATION DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES Visite de la Déléguée du Directeur Général Lundi 12 novembre 2018

Monsieur Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics annonçait sa visite le 6 octobre dernier. Une visite programmée des services un samedi après-midi avec une mise en scène impeccable, le CFP Champ Fleuri s'est vu recevoir un bain de jouvence : travaux de nettoyage, de peinture fraîche dans un hall d'accueil vide de ces contribuables et sélection d'agents triés sur le volet pour faire bonne figure devant Monsieur le Ministre. Visiblement, il n'était pas utile de convier les organisations syndicales à cette mascarade !

L'actualité politique l'a déchargé de cette corvée !

Après un semblant de report de sa visite le week-end suivant, Monsieur le Ministre n'a apparemment pas compris que nos services sont fermés au public le samedi, sa visite est tout simplement annulée, sans excuses, sans regrets, montrant ainsi tout son mépris pour les agents de La Réunion et sur les conditions d'accueil des réunionnais.

Les agents de la DRFIP de La Réunion devront se contenter de votre simple visite.

Le Premier ministre vient de dévoiler sa méthode pour supprimer 120 000 agents publics d'ici à 2022. Tout y passe : salaire au mérite, généralisation des contractuels, réductions d'effectifs, suppressions de missions, disparitions des instances représentatives des personnels...

La fonction publique est déjà l'objet de nombreuses attaques :

- gel du point d'indice renouvelé en 2019,
 - apparition d'un jour de carence inique,
 - mauvaise compensation de la CSG,
 - confirmation de la suppression de 120 000 postes
- et la liste est encore longue.

Suite au 2^e comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre 2018, une réunion présidée par Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la fonction publique, s'est tenue ce mardi 30 octobre 2018. Malheureusement, cette dernière n'a fait que confirmer l'attaque d'une ampleur inédite contre le statut général, les agents et les missions publiques.

Les comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) seront fusionnés. Les prérogatives des commissions administratives paritaires (CAP) seront très réduites en matière d'avancement et de mutation, affaiblissant grandement les représentants des personnels dans leur défense des personnels.

La CGTR revendique un dialogue social de qualité, le maintien et le renforcement des compétences de toutes les instances consultatives, avec une réelle prise en compte des aspirations et des revendications des personnels.

Le cas des non titulaires a également été abordé. Actuellement, près de 900 000 agents, soit 20 % des effectifs de la fonction publique sont en contrats courts, parfois renouvelés jusqu'à 6 ans. Le gouvernement prévoit, malheureusement, le contraire du plan de titularisation demandé par les organisations syndicales : accroître le taux de non titulaires dans la fonction publique. La précarité engendrée compromettra obligatoirement la neutralité et l'impartialité attendues des services de la fonction publique.

Concernant la rémunération, le gouvernement prévoit la suppression de la valeur du point, unificateur du salaire dans la fonction publique, il propose une individualisation à la performance et au mérite.

Le gel du point d'indice a très largement impacté la rémunération de la fonction publique.

Pour exemple, entre janvier 2000 à juillet 2018 un agent de catégorie C aura perdu 353 euros mensuel, un agent de catégorie B 440 euros et un agent de catégorie A 503 euros... cette perte pouvant aller jusqu'à 960 euros pour un agent de catégorie A++.

Les annonces gouvernementales confirment les préconisations de CAP 2022.

Pour nous agents de la DGFIP, CAP 2022 c'est :

- l'externalisation, voir l'abandon des missions avec :

- * suppression de l'offre d'accueil pour le « tout numérique »,
- * transfert de la mission cadastrale, disparition du corps des géomètres avec la suppression de la mission topographique ,
- * regroupement des SIP, SIE, PCRP, PCE, SPF, DISI
- * suppression du principe de la séparation « ordonnateur/comptable » (1/3 de nos effectifs à disparaître!!!),
- * disparition des trésoreries de proximités ,
- * fusion des Directions

CAP 2022, c'est aussi :

- le démantèlement des règles de gestions, centralisation de la gestion RH, suppression des CAP et CHSCT

- les suppressions d'emplois, massives et dévastatrices.

Parce que la DGFIP doit être le bon élève !

30 000 emplois supprimés à la DGFIP pour 50 000 emplois supprimés sur l'ensemble de la Fonction Publique d'État d'ici 2022 !

Le rapport de la Cour des comptes, miraculeusement sorti avant les annonces de CAP 2022, vient renforcer les orientations prises !

Cette prestigieuse institution affirme, en effet, haut et fort, que la DGFIP n'a pas été assez loin dans sa démarche de suppression d'emploi.

La fusion n'avait-elle pas pour seul but de simplifier les démarches fiscales aux usagers !!

La mise en place du PAS va permettre à court terme (comme l'indique le rapport CAP 2022) de créer une agence unique du recouvrement en charge de l'impôt et des cotisations sociales, concrétisant une « privatisation » de l'encaissement des recettes de l'État (le gouvernement prévoit d'ailleurs également de confier l'encaissement en numéraire des recettes de l'État aux

agences postales avec à terme un appel d'offre lancé à d'autres opérateurs privés pour assurer cette mission.).

Il va surtout servir de prétexte à la destruction massive d'emplois publics à la DGFIP.

Il sera enfin l'instrument d'une politique cherchant à imposer un véritable changement de modèle dans notre système fiscal ainsi que dans les principes qui régissent jusqu'à présent le financement de notre protection sociale.

Diminuer autant que faire se peut la progressivité de l'impôt sur le revenu et donc son objectif égalitaire et re-distributif, en finir avec la notion de foyer fiscal et aller au pas de course vers l'individualisation de l'impôt (avec la fin du quotient familial), et surtout ... **SURTOUT** : procéder à court terme à la **FUSION IR/CSG**... et « banaliser » les sources de financement de la protection sociale pour mieux les utiliser au gré des « impératifs » budgétaires que se fixeront les gouvernements.

La Réunion souffre depuis de nombreuses années d'un déficit chronique d'agents. La déclinaison nationale sur le département n'est pas encore connue pour 2019 mais avec 2130 emplois supprimés nous pouvons légitimement craindre le pire !

Quelle que soit l'ampleur des suppressions d'emploi pour La Réunion, la CGTR Finances Publiques s'y opposera fermement !

Le mouvement de mutation du 1^{er} septembre anticipe sans nul doute les suppressions d'emploi pour 2019 en laissant un très grand nombre de postes vacants.

Une situation désastreuse dans l'ensemble des services qui a été largement dénoncée par plusieurs pétitions d'agents et par nos diverses interventions auprès de la Direction depuis le mois de juillet 2018.

La Direction a comblé les déficits à coup de sédentarisation des EDR, des pansements sur une jambe de bois !!

Aujourd'hui, malgré les « pansements », les services sont sinistrés, les agents sont en souffrance, et l'EDR est devenue insuffisante pour combler le manque d'effectif généralisé dans les services du département.

La CGTR Finances Publiques ne peut se satisfaire de la dégradation des conditions de travail des agents dans nos services générée par ces vacances d'emploi.

La situation socio-économique de notre île avec un taux de chômage de 23 % contre 9 % au niveau national, avec 40 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, avec 75 % des foyers fiscaux non imposables entraîne une gestion quotidienne d'un public demandeur d'un service qui ne peut plus être assuré par les agents, mais surtout qui NE VEUT PLUS être assuré par notre Direction au titre du « tout numérique », objectif fixé par CAP 2022 et confirmé récemment par le gouvernement.

Le questionnaire proposé aux usagers par la CGTR Finances publiques lors de l'échéance de Taxes Foncières met en évidence l'hostilité de nombreuses personnes, et en particulier les plus défavorisées, au principe du « FAITES VOS DEMARCHES EN LIGNE ».

Cette politique du « FULL DEMAT' » accentue la fracture numérique, la fracture sociale, voire l'exclusion sociale.

Force est de constater que les services d'accueil sont submergés, saturés. Les agents sont en plein désarroi ne pouvant répondre aux besoins de la population réunionnaise.

Stress, souffrance au travail sont le quotidien des agents en charge de toutes ces missions, avec des réductions toujours plus importantes des plages de réception, sous le prétexte fallacieux de l'amélioration des conditions de travail des agents.

La CGTR Finances Publiques continuera d'exiger les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions d'accueil.

Ce constat départemental serait incomplet si nous n'évoquions pas le « Livre bleu » des Assises d'Outre-Mer :

- baisse du plafond de l'abattement de 30 % sur l'impôt sur les revenus des Domiens,
- remise en cause du système actuel des congés bonifiés,
- nouvelle attaque contre la majoration pour vie chère des agents des Fonctions Publiques.

La CGTR Finances publiques lutte et luttera, sans cesse, pour la défense et le maintien de notre statut, de nos missions et de nos emplois.

Nous refusons cette casse préméditée du service public en général et plus particulièrement dans notre ministère.

Dans un contexte de déficit chronique des emplois implantés à La Réunion (1agent/1000 habitants contre 1 agent pour 600 habitants en moyenne nationale), la CGTR Finances publiques n'a, aujourd'hui, qu'une seule question à vous poser :

Quel est le nombre exact de création d'emploi prévu en 2019 à la DRFIP de La Réunion ?
